

**Fonds de développement
récréotouristique
(FDRT)**

- Appel de projets pour 2016 -

*Informations à l'intention des
demandeurs*

Table des matières

1	LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE	3
2	OBJECTIFS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE	4
3	LES VOLETS.....	5
3.1	Volet Émergence.....	5
3.2	Volet Performance touristique	5
3.3	Volet Promotion	6
3.4	Complémentarité des volets.....	6
3.5	Définitions.....	6
4	ENTREPRISES ADMISSIBLES.....	8
5	PROJETS ADMISSIBLES	9
6	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	10
7	AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE	11
8	MODE DE GESTION DES VOLETS	12
8.1	Pour les volets « Émergence » et « Performance touristique »	12
8.2	Pour le volet « Promotion »	12
9	APPEL DE PROJETS 2016	13
10	DATES IMPORTANTES	13
10.1	Date limite pour déposer les demandes de soutien financier	13
10.2	Réponses.....	13
11	CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	14
12	CONDITIONS GÉNÉRALES.....	18
13	DOCUMENTS REQUIS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE.....	18
14	ENGAGEMENT QUI FERA PARTIE INTÉGRANTE DE LA CONVENTION	19
14.1	Aspects administratifs.....	19
14.2	Visibilité, promotion, communication	19
15	COORDONNÉES.....	20
16	PERSONNE RESSOURCE	20
17	RAPPORT FINAL.....	21
18	RAPPEL DATES IMPORTANTES	22
18.1	Date limite pour déposer les demandes de soutien financier	22
18.2	Réponses.....	22
18.3	Date limite pour la réalisation du projet.....	22
18.4	Date limite pour la remise du rapport final	22
Annexe ?		23
	Planification stratégique de Destination Sherbrooke.....	23

1 LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Destination Sherbrooke, dont la mission est de faire rayonner Sherbrooke par la mise en valeur et le développement durable d'attraits récréotouristiques, a mis sur pied, grâce au partenariat financier de la Ville de Sherbrooke, le Fonds de développement récréotouristique (FDRT) en 2012. En 2015, Destination Sherbrooke a procédé à une révision des règles régissant le Fonds, avec au cœur de sa réflexion, les objectifs suivants :

- ↳ BONIFICATION DE L'OFFRE
- ↳ RAYONNEMENT DE LA DESTINATION
- ↳ ATTRACTIVITÉ
- ↳ AUGMENTATION DES RETOMBÉES TOURISTIQUES

En soutenant financièrement des initiatives susceptibles d'attirer davantage de visiteurs à Sherbrooke, le Fonds vise à **stimuler, diversifier et promouvoir** l'offre récréotouristique de Sherbrooke, et conséquemment accroître les retombées touristiques, le tout en conformité avec la planification stratégique de Destination Sherbrooke.

Au nombre des nouveautés, notons le retrait de la notion de « nouveau projet » et la mise en place de trois volets :

- ↳ Volet « Émergence »
- ↳ Volet « Performance touristique »
- ↳ Volet « Promotion »

Considérant le nombre de modifications apportées au Fonds de développement récréotouristique, les demandeurs sont invités à lire attentivement le présent guide.

Pour toute question relative au présent guide et à la préparation des demandes, vous pouvez communiquer avec Carole Pelletier, par courriel au Carole.Pelletier@destinationsherbrooke.com ou par téléphone au 819 560-4280, poste 117.

2 OBJECTIFS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Les projets soumis au Fonds de développement récréotouristique doivent tendre vers l'atteinte d'un maximum d'objectifs parmi ceux énumérés ci-dessous :

- ↗ Stimuler, diversifier et renouveler l'offre récréotouristique à Sherbrooke, en conformité avec la planification stratégique de Destination Sherbrooke
- ↗ Encourager les projets qui se démarquent par leur **caractère distinctif, leur unicité et leur originalité** pour augmenter le niveau de **qualité de l'offre**, la diversité et la complémentarité des produits pour ainsi assurer la pérennité de l'industrie récréotouristique et maintenir la position et les avantages concurrentiels de Sherbrooke dans le domaine
- ↗ Renforcer le **pouvoir attractif** des produits récréotouristiques et **stimuler l'achalandage** touristique (touristes et excursionnistes) afin de faire rayonner Sherbrooke
- ↗ Augmenter la force de frappe de la destination en matière de promotion hors région
- ↗ **Atténuer les écarts de saisonnalité** et faire de la ville de Sherbrooke une destination récréotouristique sur quatre saisons distinctes
- ↗ **Accroître les retombées économiques et touristiques** (notamment par l'augmentation du nombre de nuitées)
- ↗ Encourager le développement durable des entreprises à vocation récréotouristique

3 LES VOLETS

Comme mentionné en introduction, le FDRT se divise en trois volets. Ces volets visent le produit et non le demandeur. À titre d'exemple, un produit qui existe déjà depuis plus de trois années ne pourrait être admissible dans le volet Émergence, même si ce produit n'a jamais été soutenu financièrement par le Fonds de Destination Sherbrooke (FDRT). Inversement, une organisation (demandeur) qui a déjà bénéficié d'un soutien financier pour un produit donné, mais qui souhaite lancer un nouveau produit touristique pourrait inscrire ce nouveau produit dans la catégorie « Émergence » et être admissible à recevoir un soutien financier.

3.1 Volet Émergence

Le volet Émergence vise notamment à soutenir les nouveaux produits, des produits ponctuels d'envergure ou encore des produits épisodiques (récurrence deux ans et plus). Ce volet vise à :

- ↗ diversifier, bonifier et renouveler l'offre touristique sherbrookoise
- ↗ encourager les initiatives se démarquant par un produit original, unique et distinctif
- ↗ atténuer les écarts de saisonnalité

Nouveauté : Le promoteur d'un nouveau produit pourra se prévaloir d'une demande valide pour un, deux ou trois ans, ce qui devrait permettre une consolidation du produit. Le demandeur devra produire un rapport annuel afin que le Fonds puisse suivre la progression du développement du produit et demander que des ajustements soient apportés au besoin. Les demandeurs doivent garder à l'esprit qu'il s'agit d'un fonds de développement touristique et qu'en conséquence, le produit devra être attractif en termes de visiteurs (en provenance d'un rayon de 40 km ou plus), même si aucun seuil n'est fixé.

Un produit émergent ne pourra être financé plus de trois années dans ce volet. Au terme des trois années, si le produit répond aux critères du volet Performance touristique, le promoteur pourra faire une demande dans ce volet.

Le Fonds se réserve le droit de mettre fin à l'entente pluriannuelle si le demandeur ne respecte pas les critères établis.

3.2 Volet Performance touristique

Le volet Performance touristique vise à soutenir les produits qui démontrent leur performance en matière touristique. Ces produits attirent au moins 10 000 visiteurs OU génèrent 2 500 inscriptions ou billets vendus ET leur achalandage est composé d'au moins 15 % de visiteurs provenant d'un rayon de 40 km et plus de Sherbrooke.

Pour être admissible, un produit devra pouvoir démontrer à l'aide de données reconnues (sondages dûment réalisés, résultats de billetteries, autres) qu'il a atteint les seuils suivants lors de son édition de l'année précédente :

Achalandage

- 10 000 participants OU 2 500 inscriptions payantes / billets vendus

ET

Provenance

- au moins 15 % de l'achalandage provient d'un rayon de 40 km ou plus

** Le FDRT se réserve le droit de réaliser ou de faire réaliser des sondages afin de valider la provenance et la dépense touristique.*

3.3 Volet Promotion

Le volet Promotion vise à grouper et positionner des offres touristiques sherbrookoises en fonction de thématiques déterminées annuellement, sur des marchés géographiques ciblés, dans le but d'augmenter significativement la force de frappe de la destination en matière de promotion hors région.

Pour pouvoir bénéficier de ce volet, le demandeur doit s'engager à investir financièrement dans la ou les campagnes déterminées et coordonnées par Destination Sherbrooke. Le Fonds versera un dollar pour chaque dollar investi par le demandeur.

3.4 Complémentarité des volets

Les demandeurs pourront inscrire leur projet dans l'un ou l'autre des deux premiers volets (Émergence OU Performance touristique) ET bénéficier du soutien financier du volet Promotion.

3.5 Définitions

- ✍ **L'offre touristique** : l'offre touristique représente l'amalgame des produits qui concourent à une expérience touristique
- ✍ **Produit touristique** : le produit touristique se définit comme un assortiment d'activités, d'attraits ou de services auxquels s'ajoutent des éléments intangibles tels les paysages, l'ambiance, etc., que possède une destination pour satisfaire la clientèle touristique
- ✍ **Produit d'appel** : un produit d'appel est le principal déclencheur d'une expérience touristique, détient une forte notoriété, constitue la première motivation de déplacement chez le visiteur, génère un volume d'achalandage et permet à une destination touristique de se démarquer
- ✍ **Développement touristique** : le développement touristique fait référence aux notions d'implantation (mise en place, émergence) de consolidation et de diversification d'un produit touristique
- ✍ **Diversification de l'offre / d'un produit** : la diversification comprend l'ajout d'activités ou de services additionnels à un produit existant ou à une offre existante
- ✍ **Dépenses touristiques** : les dépenses touristiques représentent l'ensemble de l'argent dépensé par les visiteurs durant leur séjour dans une destination touristique. Ces dépenses sont celles effectuées à destination

- ↪ **Produit émergent** : le produit émergent est un nouveau produit sur le marché sherbrookoise ou qui existe depuis moins de trois ans. Un nouveau produit pourrait demander un soutien financier pour trois ans, alors qu'un produit déjà existant depuis deux ans pourrait demander un soutien pour une seule année dans la catégorie Émergence
- ↪ **Produit ponctuel d'envergure** : un produit ponctuel d'envergure est un produit qui n'est pas sujet à revenir à Sherbrooke à court ou moyen termes (ex. : Jeux d'été du Canada 2013), mais qui a un fort potentiel d'attractivité, de rayonnement et qui est susceptible de générer des retombées économiques significatives pour la ville
- ↪ **Produit épisodique** : un produit épisodique est un produit qui se déroule occasionnellement sur le territoire sherbrookoise (ex. : tous les deux ou trois ans), mais qui a un fort potentiel d'attractivité, de rayonnement et qui est susceptible de générer des retombées économiques importantes pour la ville
- ↪ **Projet** : Le mot projet est aussi utilisé pour parler du produit visé par la demande de soutien financier

4 ENTREPRISES ADMISSIBLES

Le tableau ci-dessous présente les organismes admissibles en fonction des trois volets.

Entreprises <u>œuvrant dans le secteur récréotouristique</u>	Émergence	Performance touristique	Promotion
↳ Les organismes sans but lucratif	Oui	Oui	Oui
↳ La Ville de Sherbrooke et ses arrondissements	Non	Non	Non
↳ Les organismes paramunicipaux liés aux arts de la scène	Non	Non	Oui
↳ Les organismes paramunicipaux non liés aux arts de la scène	Non	Non	Non
↳ Les établissements d'hébergement	Non	Non	Non
↳ Les établissements de restauration	Non	Non	Non
↳ Les intermédiaires de l'industrie du voyage	Non	Non	Non
↳ Les établissements d'enseignement	Non	Non	Non
↳ Les organismes à but lucratif dont le produit se déroule sur ou dans une propriété municipale	Non	Non	Oui
↳ Les organismes à but lucratif dont le projet ou le produit se déroule sur une ou dans une propriété privée	Oui	Oui	Oui

5 PROJETS ADMISSIBLES

Projets admissibles	Émergence	Performance touristique	Promotion
↳ Tout produit composant l'offre touristique et en phase avec la planification stratégique de Destination Sherbrooke	Oui	Oui	Oui
↳ Produits émergents ayant déjà été financés trois ans par le Fonds	Non	Oui	Oui
↳ Causes sociales, levées de fonds	Non	Non	Non
↳ Expositions, congrès, foires, galas, colloques, symposiums, salons	Non	Non	Non
↳ Produits dont le champ d'intervention est sous la responsabilité d'un service, d'un arrondissement ou d'un organisme paramunicipal de la Ville de Sherbrooke	Non	Non	Oui si liés aux arts de la scène
↳ Études de marché, d'impact, d'opportunité et de faisabilité	Non	Non	Non
↳ Plans directeurs	Non	Non	Non

6 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères suivants serviront à évaluer les demandes d'aide financière :

Critères d'admissibilité	Émergence	Performance touristique	Promotion
☞ Œuvrer dans le domaine touristique	Oui	Oui	Oui
☞ Présenter un projet devant être réalisé sur le territoire de la ville de Sherbrooke	Oui	Oui	Oui
☞ Présenter un produit en conformité avec la planification stratégique en vigueur de Destination Sherbrooke	Oui	Oui	Oui
☞ Réalisation du projet avant le 31 décembre de l'année où le financement est consenti	Oui	Oui	Oui
☞ Démontrer un achalandage d'au moins :			
☛ Participants par année	s/o	10 000	s/o
OU			
☛ Inscriptions – billets d'entrée vendus	s/o	2 500	s/o
☞ Démontrer que l'achalandage est composé d'au moins :			
☛ Visiteurs provenant de 40 km et plus de Sherbrooke	s/o	15 %	s/o
☞ Avoir dûment rempli le formulaire électronique de demande de soutien financier du Fonds de développement et de promotion. <u>Seuls les formulaires électroniques seront acceptés</u>	Oui	Oui	Non
☞ Avoir dûment rempli le formulaire d'engagement financier au volet Promotion en lien avec la campagne promotionnelle concernée	Non	Non	Oui
☞ Cumuler un <u>maximum</u> de revenus provenant de deniers publics, tant municipal, provincial que fédéral (<u>incluant les services</u>), les sommes versées par le Fonds étant considérées « deniers publics », de l'ordre de : ☛ OBL : 40 % ☛ OBNL : 80 %	Oui	Oui	Oui
☞ Présenter un budget de fonctionnement d'un minimum de :	25 000 \$	100 000 \$	25 000 \$
☞ Démontrer une mise de fonds minimale <u>obligatoire</u> de	20 %	20 %	1\$ pour 1\$
☞ Démontrer l'existence d'un conseil d'administration pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et fournir une copie de la charte d'incorporation du registraire des entreprises pour les organismes à but lucratif (OBL)	Oui	Oui	Oui
☞ Présenter une demande avant la date limite	Oui	Oui	Entrées continues

7 AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

Un même organisme peut adresser une demande au volet « Émergence » OU « Performance touristique » ET « Promotion ».

Enveloppes disponibles	Émergence	Performance touristique	Promotion
↳ L'enveloppe maximale disponible pour chaque volet	50 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
↳ Calcul du soutien financier accordé			
↳ Le soutien financier proposé à un projet sera calculé en fonction du pointage obtenu lors de l'analyse du projet, du nombre de projets admissibles et de l'enveloppe disponible	Aucun maximum à l'intérieur de l'enveloppe disponible	Aucun maximum à l'intérieur de l'enveloppe disponible	S/O
↳ Le soutien financier sera déterminé d'une part par les campagnes promotionnelles élaborées en tenant compte des marchés géographiques et des thématiques retenues et, d'autre part, par la capacité des demandeurs à investir dans telles campagnes	S/O	S/O	Aucun maximum à l'intérieur de l'enveloppe disponible

8 MODE DE GESTION DES VOLETS

8.1 Pour les volets « Émergence » et « Performance touristique »

Les projets s'inscrivant dans les volets « Émergence » et « Performance touristique » feront l'objet d'un appel de projet annuel, à date fixe. Les projets soumis dans les volets « Émergence » et « Performance touristique » feront l'objet d'une analyse par un comité d'analyse formé de cinq personnes qui feront des recommandations au conseil d'administration de Destination Sherbrooke. Le comité d'analyse se réunit une fois l'an et analyse toutes les demandes reçues lors de l'appel de projet. Les critères d'évaluation sont présentés au point 11.

8.2 Pour le volet « Promotion »

Pour le volet « Promotion », les thématiques de même que les marchés géographiques ciblés pour les campagnes promotionnelles groupées seront dévoilés au début de l'année 2016. Lorsque ces informations seront connues, les demandeurs désireux de participer et de s'impliquer financièrement dans lesdites campagnes pourront s'inscrire. Les modalités d'inscription seront diffusées lors du dévoilement des campagnes promotionnelles groupées. Il n'y aura pas de date limite pour présenter une demande au volet « Promotion ». Les demandes seront reçues et analysées en continu, en fonction des campagnes promotionnelles mises de l'avant par la Direction de la promotion, de l'accueil, du tourisme d'affaires et sportifs (PATAS). Les recommandations de la Direction PATAS seront transmises au conseil d'administration au fur et à mesure.

Les critères d'évaluation spécifiques du volet « Promotion » seront les suivants :

Critères d'évaluation	Commentaires
Le produit à promouvoir s'inscrit dans les thématiques déterminées annuellement par Destination Sherbrooke	Chaque année, Destination Sherbrooke détermine des thématiques (tourisme culturel, tourisme gourmand, tourisme sportif, etc.) sur lesquelles axer les campagnes promotionnelles.
Le produit à promouvoir cadre avec les marchés géographiques ciblés par Destination Sherbrooke	Chaque année, Destination Sherbrooke détermine les marchés géographiques cibles (ex. : nord-est des États-Unis, Ontario, etc.) vers lesquels axer les campagnes promotionnelles.
Le demandeur s'engage à investir financièrement dans la ou les campagnes auxquelles il souhaite participer	Pour chaque dollar investi par le demandeur, le fonds investira un dollar

9 APPEL DE PROJETS 2016

Le présent appel de projets concerne les volets « Émergence » et « Performance touristique » seulement. Les entreprises intéressées à soumettre une demande de soutien financier doivent remplir le formulaire «FDRT – appel de projet 2016 » disponible à l'adresse suivante : <http://fdrt.destinationsherbrooke.com>.

10 DATES IMPORTANTES

10.1 Date limite pour déposer les demandes de soutien financier

Pour tous les projets devant se dérouler en 2016, la date butoir est fixée au vendredi 20 novembre 2015. Aucune demande ne sera acceptée après cette date, la date de transmission du courriel en faisant foi.

10.2 Réponses

Les demandeurs seront avisés par courriel de l'acceptation ou non de leur demande de soutien financier à la fin du mois de janvier 2016.

11 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Comme mentionné précédemment, les membres du comité d'analyse se baseront sur les critères ci-dessous pour déterminer le pointage accordé à chacun des projets soumis au FDRT. Considérant les que volets « Émergence » et « Performance touristique » ont des objectifs différents, les pointages pour certains critères diffèrent d'un volet à l'autre. Le demandeur est invité à porter une attention particulière aux critères spécifiques au volet dans lequel il inscrit son produit.

Critères d'évaluation	Commentaires	Émergence	Performance touristique
Historique et professionnalisme		Sur 10	Sur 10
↳ Historique / ancienneté / notoriété du produit	L'ancienneté, basée sur l'année de fondation du produit, peut être gage d'expérience, de gestion efficace, organisation bien rodée	5	5
↳ Structure de gestion / gouvernance / expertise	Organigramme, composition du CA, présentation de l'équipe en place (c.v. résumé), brève description des réalisations antérieures, expertise de l'équipe en semblable matière	5	5
Description du projet		Sur 15	Sur 15
↳ Description résumée du projet		informatif	informatif
↳ Titre du projet			
↳ Résumé du projet	Le projet en quelques mots, résumé qui pourrait servir à sa promotion ou dans les communications du FDRT		
↳ Date du projet	Date prévue de la réalisation du projet NOTE : Dans le cas d'un produit de nature événementielle se déroulant sur une période d'un à dix jours, il appartient au demandeur de vérifier que la date de son produit n'entre pas en conflit avec un autre événement de même nature		
↳ Durée du projet	Durée du projet		
↳ Localisation sur le territoire sherbrookoise	Lieu où doit se réaliser le projet		
↳ Description détaillée du projet	Description détaillée du projet incluant le point ci-dessous	10	10
↳ Étapes de réalisation	Grandes étapes menant à la réalisation du projet		
↳ Concordance avec la planification stratégique	Identification des axes auxquels le projet répond et démonstration du lien qui les unit	5	5

Critères d'évaluation	Commentaires	Émergence	Performance touristique
Bonification de l'offre récréotouristique		Sur 45	Sur 20
↳ Renouvellement, diversification, stimulation de l'offre	Le produit constitue un ajout, une modification ou une amélioration significative entraînant le renouvellement de l'offre existante et l'augmentation potentielle des visiteurs à Sherbrooke) Note : Les éléments existants depuis trois ans et plus, ne seront pas admissibles dans la catégorie « Émergence mais n'ayant pas été soutenus par le Fonds à ce jour»	10	2
↳ Unicité/rareté/originalité/caractère distinctif	Le produit présente un caractère unique, original ou distinctif sur le plan régional ou provincial Il contribue à la croissance de l'offre touristique sherbrookoise et à l'augmentation de l'attractivité.	10	4
↳ Complémentarité du projet par rapport à l'offre récréotouristique présente	Le projet s'inscrit dans le respect de l'offre existante (et connue) et de l'équilibre du marché. Le projet complémentaire est susceptible de prolonger le séjour des visiteurs	5	2
↳ Complémentarité et synergie avec le milieu	Le demandeur peut travailler en synergie avec le milieu. Le demandeur peut s'associer avec d'autres produits (forfaitisation), ce qui permet la découverte d'autres produits et le prolongement du séjour	5	2
↳ Saisonnalité, prolongement de la saison touristique	Le projet contribue à prolonger la saison touristique et à diminuer les écarts de saisonnalité	9	4
↳ Développement durable			
↳ Volet social	Le produit reçoit l'adhésion de la population locale	2	2
↳ Volet économique	Achats locaux, services de proximité, dépenses de l'organisation dans le milieu	2	2
↳ Volet environnemental	Action en matière de gestion responsable des matières résiduelles, de diminution des GES (transport actif ou en commun), autres	2	2

Critères d'évaluation	Commentaires	Émergence	Performance touristique
Communication – promotion – rayonnement		Sur 10	Sur 10
↳ Stratégie de communication (relations publiques) et de promotion	Stratégie utilisée pour faire connaître le produit : ↳ Activités de communication (relations publiques) ↳ Promotion : aperçu des efforts consacrés à la promotion, étendue et répartition de la campagne de promotion (marché régional, provincial, national, international) Confirmation de l'engagement du demandeur à respecter les énoncés contenus à l'article 6 du protocole.	5	5
↳ Visibilité offerte au FDRT	Moyens utilisés pour faire connaître l'implication du FDRT	5	5
Attractivité et retombées		Sur 10	Sur 35
Pour le volet « Émergent » seulement			
↳ Potentiel d'attractivité (objectifs visés)			
↳ Participants attendus ou	Objectif visé en matière de participants (en nombre)	4	
↳ Inscriptions ou billets vendus attendus			
↳ Pourcentage de visiteurs attendus (excursionnistes et touristes)	Objectif visé en pourcentage de participants en provenance d'au moins 40 km de Sherbrooke	2	
↳ Potentiel de retombées (dépenses touristiques)			
↳ Dépenses des visiteurs	Estimation des dépenses touristiques générées par le produit	2	
↳ Nuitées potentielles	Estimation des nuitées que devrait générer le produit	2	
Pour le volet « Performance touristique » seulement			
↳ Attractivité			
↳ Participants année précédente ou	Démontrer le nombre de participants (minimum 10 000) ou d'inscriptions/billets d'entrée vendus (minimum 2 500) pour l'année précédente		10
↳ Inscriptions ou billets vendus année précédente			
↳ Provenance des participants (excursionnistes et touristes)	Démontrer le pourcentage de participants en provenance d'au moins 40 km de Sherbrooke		10
↳ Dépenses touristiques	Démontrer les dépenses touristiques générées par le projet		10
↳ Nuitées générées	Démontrer les nuitées générées par le produit		5

Critères d'évaluation	Commentaires	Émergence	Performance touristique
Montage financier (10 points)		Sur 10	Sur 10
 Revenus et financement	 Diversité des sources de financement  Répartition en pourcentage de la provenance des fonds (privé, municipal, provincial, fédéral)	5	5
 Dépenses prévues	 Réalisme des dépenses présentées  Réalisme du montage financier	5	5
TOTAL	Note de passage : 60	100	100

12 CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✎ Le comité de sélection du FDRT analysera des demandes d'aide financière et fera ses recommandations au conseil d'administration de Destination Sherbrooke
- ✎ Une fois les fonds confirmés par la Ville de Sherbrooke, le montant de l'aide financière sera confirmé par le conseil d'administration de Destination Sherbrooke, sur recommandation du comité de sélection du FDRT, et versé sous forme de subvention
- ✎ Les projets retenus feront l'objet d'un protocole entre Destination Sherbrooke et l'entreprise demanderesse. Ce protocole d'entente sera transmis au bénéficiaire au plus tard 30 jours après la confirmation officielle, que le projet soumis est retenu
- ✎ Le projet doit se réaliser dans sa totalité, dans les délais indiqués à l'entente et au plus tard le 31 décembre 2016. Advenant que, pour quelque raison que ce soit, cette condition ne soit pas respectée, Destination Sherbrooke se réserve le droit de réclamer au demandeur, en tout ou en partie, les sommes déjà versées
- ✎ Les versements seront répartis comme suit : 50 % à la signature du protocole et 50 % après l'acceptation du rapport final
- ✎ Toute somme du FDRT non utilisée sera transférée à l'année subséquente
- ✎ Considérant les objectifs de diversification et de renouvellement de l'offre récréotouristique du FDRT, les produits nouveaux, innovants ou complémentaires à l'offre existante se verront accorder une priorité
- ✎ Dans le cas d'un produit de nature événementielle se déroulant sur une période d'un à dix jours, il appartient au demandeur de vérifier que la date de son projet n'entre pas en conflit avec un autre événement de même nature

13 DOCUMENTS REQUIS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Documents requis au moment de déposer la demande	Émergence	Performance touristique
✎ Formulaire « Demande de soutien financier – appel de projets 2016 » dûment rempli	Oui	Oui
✎ Liste des membres du conseil d'administration	Oui	Oui
✎ Résolution du conseil d'administration désignant la personne autorisée à agir au nom de l'entreprise	Oui	Oui
✎ Derniers états financiers vérifiés OU mission d'examen OU avis au lecteur exception faite pour les organismes en démarrage, la date d'incorporation faisant foi de l'absence d'états financiers antérieurs	Oui	Oui
✎ Document démontrant l'achalandage et la provenance	Non	Oui

Le formulaire *Demande de soutien financier – appel de projets 2016* et les documents requis devront être obligatoirement fournis en version électronique. Le demandeur peut compter sur une diffusion restreinte des données transmises.

14 ENGAGEMENT QUI FERA PARTIE INTÉGRANTE DE LA CONVENTION

Si son projet est retenu, le demandeur s'engage à :

14.1 Aspects administratifs

- ✍ Réaliser le projet décrit à la demande de soutien financier telle que retenue au plus tard le 31 décembre 2016
- ✍ Utiliser le montant du soutien financier versé par le **FDRT** aux seules fins de réaliser le projet présenté
- ✍ Contribuer au financement du produit par une mise de fonds d'au moins 20 %
- ✍ Respecter les lois et règlements en vigueur liés à l'ensemble des activités pouvant être visés par la réalisation et l'exécution du projet
- ✍ S'assurer de détenir l'ensemble des autorisations, permis, licences, droits de propriété intellectuelle ou autre pouvant être requis des diverses instances concernées pour lui permettre de réaliser et d'exécuter le projet
- ✍ Obtenir l'accord préalable et par écrit du **FDRT** pour **tout changement** lié à la réalisation du projet touchant la nature des activités, des conditions financières et des dépenses prévues, des partenariats, des modalités de diffusion utilisées, du calendrier d'exécution ainsi que les dates de transmission des rapports demandés
- ✍ Aviser par écrit le **FDRT** si, pour quelque raison de que ce soit, le demandeur refuse le soutien financier accordé. Le cas échéant, le bénéficiaire devra rembourser toute somme déjà perçue
- ✍ Transmettre au **FDRT**, au plus tard trois mois après la date prévue pour la fin de la réalisation du projet un rapport final, rédigé selon la formule prescrite, démontrant que l'utilisation de la subvention au cours de toute la durée de la réalisation du projet est conforme aux prescriptions prévues à la présente convention. Tout retard fera l'objet d'une mention à cet effet au dossier du demandeur
- ✍ Transmettre au **FDRT** tout document et tout renseignement qu'il peut raisonnablement exiger sur tout sujet se rapportant au projet
- ✍ Participer à toute rencontre demandée par le **FDRT** pour valider l'avancement du projet et le respect du projet présenté;
- ✍ Respecter les règles usuelles de gestion et faire en sorte que ses administrateurs ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts

14.2 Visibilité, promotion, communication

- ✍ Autoriser qu'une communication publique soit faite par le **FDRT** concernant le produit, que son nom, son adresse, de même que la nature du produit et le montant de la subvention accordée soient communiqués. **L'Entreprise** consent également à ce que ces informations soient rendues publiques sur tout type de support de communication
- ✍ Prévenir le **FDRT** quinze (15) jours avant toute annonce officielle, inauguration officielle du produit ou tout événement public qu'elle pourrait organiser visant à faire connaître le produit, de façon à lui permettre d'y participer
- ✍ Utiliser exclusivement le logo identitaire du **FDRT** dans l'ensemble de ses outils de promotion et de communication
- ✍ Faire approuver par les représentants du **FDRT** un plan de visibilité détaillé de même que chacun des outils de promotion ou de communication qui en découlera

- ✎ Pour les produits de nature événementielle, remettre au **FDRT** deux paires de billets qui serviront à tenir un concours promotionnel organisé par le **FDRT**
- ✎ Pour les produits de nature événementielle, remettre au **FDRT** deux accréditations médias autorisant le personnel de Destination Sherbrooke à accéder aux diverses activités du produit en vue d'en faire la promotion

15 COORDONNÉES

La demande de soutien financier, dûment remplie, doit être **obligatoirement** acheminée à l'adresse suivante : fdrt@destinationsherbrooke.com avec la mention suivante en objet : *Demande de soutien financier au FDRT – appel de projets 2016*.

16 PERSONNE RESSOURCE

Pour plus d'informations en lien avec le FDRT ou pour toute question concernant le formulaire, vous pouvez communiquer avec la personne ressource, madame Carole Pelletier, secrétaire de direction, par courriel à l'adresse suivante : Carole.Pelletier@destinationsherbrooke.com.

17 RAPPORT FINAL

Un rapport final devra être transmis à Destination Sherbrooke au plus tard trois mois après la tenue ou le démarrage du produit.

Les bénéficiaires devront remplir un formulaire intitulé *Rapport de fin de projet* qui fera un retour sur les éléments suivants décrits ci-dessous. Le rapport de fin de projet sera disponible sur le site internet à compter du mois de février 2016 (<http://fdrt.destinationsherbrooke.com>)

Éléments à inclure au rapport	Émergence	Performance touristique
Informations générales sur le demandeur et le produit	oui	oui
Informations sur le projet		
↳ Grandes étapes de réalisation, les objectifs atteints, les éléments distinctifs du projet, etc.	oui	oui
Communication – promotion – rayonnement		
↳ Actions réalisées en matière de stratégie de communication (relations publiques) et de promotion (dossier de presse) et visibilité accordée au FDRT	oui	oui
Attractivité et retombées		
Pour le volet « Émergence » seulement		
↳ Participants reçus, inscriptions ou billets vendus, par rapport aux objectifs fixés, estimation du pourcentage de visiteurs et de leur provenance	oui	
↳ Estimation des retombées (dépenses touristiques) et des nuitées générées	oui	
Pour le volet « Performance touristique » seulement		
↳ Participants reçus, inscriptions ou billets vendus, pourcentage de visiteurs et leur provenance (Les données devront être appuyées par une méthode reconnue – sondage, codes postaux, autres)		oui
↳ Dépenses touristiques et nuitées générées par le produit (Les données devront être appuyées par une méthode reconnue – sondage, codes postaux, autres)		oui
Financement		
↳ États des revenus et dépenses du produit	oui	oui

Le versement final ne pourra être émis tant que le rapport final sera incomplet.

18 RAPPEL DATES IMPORTANTES

18.1 Date limite pour déposer les demandes de soutien financier

Pour tous les projets devant se dérouler en 2016, la date butoir est fixée **au vendredi 20 novembre 2015**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date, la date de transmission du courriel en faisant foi.

18.2 Réponses

Les demandeurs seront avisés par courriel de l'acceptation ou non de leur demande de soutien financier à la fin du mois de janvier 2016.

18.3 Date limite pour la réalisation du projet

31 décembre 2016.

18.4 Date limite pour la remise du rapport final

Au plus tard trois mois après la tenue ou la réalisation du projet.

Annexe ?

Planification stratégique de Destination Sherbrooke